

Règlement officiel du concours  
« **Fait avec le Cœur** »

CONSERVES FRANCE S.A., Domaine du Grand Frigolet CS 20045 - 13151 Tarascon Cedex, France - Numéro de TVA FR72706220548, (ci-après dénommée la « **Société de Promotion** ») en coordination avec CONSERVE ITALIA SOC. COOP. AGRICOLA, dont le siège social est situé Via Paolo Poggi, 11 San Lazzaro Di Savena (BO), Italie - code fiscal 00708311204, organise un concours intitulé « Fait avec le Cœur » (le « **Concours** »).

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

En s'inscrivant au Concours, les Participants sont réputés avoir accepté d'être soumis au présent règlement du Concours.

**À propos du Concours :**

Le concept du Concours est d'inviter les Participants à envoyer une photo d'un plat préparé avec un produit Cirio et le nom de la personne à laquelle le plat est dédié (ci-après la « **Candidature** »).

**Période promotionnelle**

Le Concours aura lieu de 00h00 HNEC le 11/02/2019 à 23h59 HNEC le 31/03/2019 (« **Période promotionnelle** »).

**Éligibilité**

La participation au Concours n'est ouverte qu'aux personnes résidant régulièrement en Belgique et âgées d'au moins dix-huit (18) ans (ci-après « **Participant/s** »).

**Comment participer au Concours :**

Pour participer au Concours durant la Période promotionnelle, les Participants devront tout d'abord se rendre sur le site Internet [www.faitaveclecoeur.com](http://www.faitaveclecoeur.com) puis remplir le formulaire d'inscription (avec indication obligatoire du prénom, du nom et de l'adresse électronique du Participant).

Les Participants peuvent également s'inscrire via Facebook connect.

Tout renseignement incomplet ou inexact ne sera pas pris en considération et rendra l'inscription et la participation du Participant nulles et non avenues.

S'il s'avère qu'un Participant a fourni des renseignements inexacts en lien avec le Concours, ce Participant sera immédiatement exclu et/ou retiré du Concours.

Une fois que la procédure d'inscription aura été achevée avec succès, les Participants seront invités à télécharger leur Candidature liée au thème du Concours comme décrit ci-dessus.

Chaque Candidature doit respecter les conditions prévues à la section intitulée « **Conditions de candidature** » ci-dessous.

Chaque Candidature conforme approuvée par la Société de promotion sera considérée comme valant inscription au Concours (« **Inscription** ») et sera affichée dans une galerie sur le site Internet du Concours.

Tous les Participants pourront prendre part au Concours en envoyant au maximum une (1) Candidature par jour durant la Période promotionnelle.

Tous les Participants doivent disposer d'un accès à Internet pour s'inscrire au Concours.

Les Participants ne sont pas autorisés à déposer la même Candidature plus d'une fois durant le Concours. Les Candidatures doubles soumises par un même Participant donneront lieu à exclusion, à la seule et entière discrétion de la Société de promotion.

**Limitations :**

Aucun Participant ne peut remporter plus d'un (1) prix.

Les salariés de la Société de promotion, les salariés de toute société contrôlée, affiliée ou contrôlant la Société de promotion et toute autre personne impliquée dans l'organisation et la gestion du Concours ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours.

**Conditions de candidature**

Une Candidature doit remplir les conditions suivantes pour permettre l'inscription au Concours :

- La Candidature doit être réalisée dans un format compatible avec le site Internet de la Société de promotion ;
- La Candidature doit être en lien avec le thème du Concours.

**Vérification :**

Chaque Candidature téléchargée sera vérifiée. La Société de promotion se réserve le droit de rejeter ou d'exclure toute Candidature qu'elle estime, à sa entière discrétion, non conforme au règlement du Concours ou susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la Société de promotion, du Concours ou de toute autre tiers. La Société de promotion se réserve le droit de refuser des Candidatures dans tous les cas où :

- a. elles sont diffamatoires, obscènes, offensantes, vulgaires, calomnieuses, racistes, discriminatoires et/ou non conformes à l'esprit du Concours, ce dont la Société de promotion est seule juge ;
- b. elles sont conçues pour promouvoir ou faire connaître toute marque, activité, tout produit ou service autre que celui de la Société de promotion et/ou qui n'est pas lié au Concours ;
- c. leur contenu a été copié en tout ou partie à partir d'autres sources ;
- d. la Société de pprivacyromotion estime raisonnablement que leur contenu présente des faits erronés ;
- e. leur contenu n'est, en tout ou partie, pas lié au thème du Concours ;
- f. leur contenu viole, en tout ou partie, les lois belges ;
- g. elles contiennent des virus, des chevaux de Troie, des vers, des bombes à retardement ou d'autres programmes informatiques conçus pour endommager, causer des interférences nuisibles, intercepter subrepticement ou voler tout système de données.

Seule une Candidature jugée convenable par les contrôleurs de la Société de promotion sera considérée comme valant Inscription au Concours.

#### **Responsabilité du Participant concernant sa Candidature :**

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent le présent règlement dans son intégralité et déclarent que :

- a. ils sont l'auteur et le propriétaire de tous les droits de copyright et de propriété intellectuelle relatifs à la Candidature et que la Candidature n'a été ni copiée, ni reproduite à partir d'autres sources ou de tiers ;
- b. la Candidature est originale et n'a pas été publiée auparavant ni présentée dans d'autres concours ;
- c. la Candidature ne contient aucun élément qui soit illégal, en violation ou contraire aux lois ou règlements de la Belgique ;
- d. aucune personne n'apparaît dans la Candidature ;
- e. la Candidature n'est pas une reproduction et ne viole pas de droits de propriété intellectuelle, de droits moraux, de copyrights, de droits de protection des données personnelles de tiers, de droits de publication et d'une manière générale la Candidature respecte les dispositions légales en matière de copyrights et toute autre réglementation ou loi en vigueur ;
- f. ils garantissent par les présentes à la Société de promotion une licence non exclusive, libre de redevances et révocable d'utiliser, adapter, publier, modifier, distribuer, reproduire et afficher la Candidature en tout ou partie, au niveau mondial, indéfiniment, et de l'incorporer dans d'autres travaux sous toute forme, tout support média ou toute technologie connu à ce jour ou mis au point par la suite, incluant notamment tout média Internet, dont le site Internet de la Société de promotion ou les sites Internet y afférents et toute autre plateforme de réseaux sociaux (tels que Facebook, Twitter, YouTube, Pinterest etc.), à toutes fins quelles qu'elles soient, notamment à des fins promotionnelles, publicitaires ou de marketing (sauf interdiction légale) jusqu'au moment où le Participant décidera de révoquer ces droits ;
- g. ils sont entièrement responsables de la Candidature téléchargée et indemniseront en conséquence la Société de promotion de toute responsabilité encourue si la Candidature s'avère non conforme aux conditions prévues au présent règlement du Concours ;
- h. la Candidature remplit les conditions prévues au présent règlement du Concours et à la section intitulée « Conditions de candidature » ;
- i. les éléments suivants n'apparaissent pas : d'autres produits de marques concurrentes ou des expressions ou objets sans rapport avec le Concours ;
- j. la Candidature ne contient pas d'élément inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictuel, diffamatoire, calomnieux, faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne, ni la promotion de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et
- k. ils acceptent de participer à toute publicité raisonnable demandée par la Société de promotion, dans le cas où ils gagneraient l'un des prix disponibles dans le cadre du Concours.

#### **Prix**

Il y aura onze (11) prix attribués dans le cadre du Concours, conformément à la section ci-dessous intitulée « Méthode d'attribution des prix ».

Les prix offerts dans le cadre de ce Concours sont :

Ordre de classement	Description du prix	Quantité	Valeur unitaire au détail approximative (TVA incluse)
1 <sup>ère</sup> place	Voyage pour 2 personnes à Bologne *	1	2.000,00 €
De la 2 <sup>e</sup> à la 11 <sup>e</sup> place	Sac Cirio Goody	10	7,65 €

\* Le prix consiste en un voyage pour deux (2) personnes à Bologne du 07/06/2019 au 09/06/2019.

Le prix inclut :

- billet aller/retour pour 2 personnes entre les aéroports de Bruxelles et de Bologne ;
- transferts en voiture privée de l'aéroport d'arrivée jusqu'à l'hôtel et de l'hôtel jusqu'à l'aéroport de départ ;
- hébergement de deux nuits (pour le gagnant et son compagnon/sa compagne) dans un hôtel quatre étoiles ;
- petit-déjeuner et dîner inclus, boissons supplémentaires non incluses.

Le prix n'inclut pas :

- le transfert entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Bruxelles ;
- l'assurance voyage ;
- les dépenses personnelles ou tout coût supplémentaire ;
- tout ce qui n'est pas expressément mentionné ci-dessus.

Les gagnants doivent être en mesure de voyager aux dates fixées par la Société de promotion (entre le 07 juin 2019 et le 09 juin 2019) ou le prix sera perdu et pourra être attribué à un autre gagnant.

Si aux dates du voyage, le gagnant n'est pas en mesure d'y participer, le prix sera considéré comme ayant été entièrement attribué et aucun autre Prix ne sera dû.

La Société de promotion n'est pas responsable si le vol/voyage fait l'objet d'un retard, d'un report ou d'une annulation en raison d'événements raisonnablement indépendants de sa volonté, auquel cas cette partie du prix est perdue dans son intégralité et aucun prix de remplacement ne sera attribué, sauf à ce que la Société de promotion n'en décide autrement à son entière discrétion.

Le gagnant n'est pas autorisé à céder et/ou attribuer le prix à un tiers, et il ne sera proposé ni espèces, ni modalités alternatives.

Les sacs Cirio Goody seront livrés par la Société de promotion à l'adresse des gagnants dans les 60 jours suivant l'acceptation formelle de leur prix par les gagnants. Les frais de livraison sont à la charge de la Société de promotion.

La Valeur au détail approximative (« VDA ») des prix énumérés est soumise aux fluctuations de prix sur le marché du consommateur en fonction notamment, entre autres choses, de tout intervalle entre la date à laquelle la VDA est évaluée aux fins du présent règlement du Concours et la date à laquelle le prix est attribué ou repris. Si la véritable valeur d'achat d'un prix est inférieure à la VDA mentionnée, le gagnant du prix ne sera pas autorisé à obtenir la différence de prix par chèque, en espèces ou sous toute autre forme de paiement.

#### **Méthode d'attribution des prix :**

Vers le 15/04/2019, toutes les Candidatures valables seront soumises à un jury sélectionné par la Société de promotion (« Jury »).

Les Candidatures seront jugées sur la base des critères de sélection suivants (« Critères de sélection »), d'importance égale : intérêt du sujet, originalité, créativité et esthétique.

Les onze (11) Candidatures ayant obtenu le score le plus élevé en application des Critères de sélection seront déclarées vainqueurs du Concours.

Le Jury désignera également cinq (5) finalistes par ordre de préférence en fonction des Critères de sélection. Il ne sera recouru à un finaliste que si le vainqueur ne réclame pas son prix conformément au présent règlement du Concours ou s'il est exclu du Concours pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de Participants pour attribuer les prix, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des onze (11) prix ou d'attribuer moins de onze (11) prix à son entière discrétion.

#### **Information des gagnants**

Les gagnants seront informés de leur gain par courriel envoyé à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription dans les sept (7) jours ouvrables suivant la sélection des gagnants.

Le gagnant aura cinq (5) jours après avoir été informé pour répondre au courriel de notification en acceptant le prix et en fournissant l'ensemble des informations demandées par la Société de promotion.

Si, dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de notification, un gagnant potentiel ne peut pas être joint, s'il ne fournit pas les informations requises, si le prix ou la notification de gain est retourné comme étant non distribuable, si le prix est refusé par le gagnant potentiel ou en cas de violation du présent règlement du Concours et de ses conditions, le prix en question sera perdu et pourra être attribué à un finaliste.

Le premier finaliste ayant le score le plus élevé sera contacté selon les mêmes modalités que ci-dessus et, le cas échéant, la procédure sera réitérée jusqu'à ce que le prix soit définitivement attribué à un finaliste. Dans le cas où, après avoir suivi la procédure d'attribution sus décrite, un prix ne peut pas être remis à un gagnant ou à un finaliste, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas l'attribuer.

En cas de renonciation au prix, aucune compensation ne sera accordée.

La Société de promotion ne sera pas responsable à l'égard d'un gagnant avec lequel le contact et/ou la remise ne peut pas s'effectuer au motif que : (i) les renseignements fournis lors de l'inscription sont inexacts ou incomplets ; ou (ii) la boîte de réception électronique du gagnant est pleine, sur liste noire ou a cessé d'être active ; ou (iii) le courriel de notification a été pris pour un pourriel et n'a donc pas pu parvenir au compte de poste électronique du gagnant ou a été dirigé parmi les courriers indésirables de ce compte.

### **Données personnelles :**

Tout renseignement, y compris les données personnelles, fourni par un Participant lors de son inscription au Concours (ou fourni d'une autre manière durant le Concours) sera conservé et utilisé par la Société de promotion, les sociétés appartenant à son groupe, ses fournisseurs et/ou cocontractants nécessaires à la gestion du Concours, conformément à la politique de confidentialité de la Société de promotion <https://faitaveclecoeur.com/site/privacy> (la « Politique de confidentialité »).

En prenant part au Concours, les Participants autorisent la collecte et l'utilisation par la Société de promotion des informations personnelles les concernant et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité de la Société de promotion.

### **Généralités:**

La Société de promotion se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours ou le règlement de ce Concours si (à sa seule discrétion) des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée, une escroquerie ou d'autres causes raisonnablement indépendantes de sa volonté altèrent ou affectent la gestion, la sécurité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours. Dans ce cas, la Société de promotion est en droit de désigner le(s) gagnant(s) à partir de toutes les participations éligibles reçues avant et/ou après (s'il y a lieu) l'action engagée par la Société de promotion.

La preuve de la candidature ne sera pas considérée comme valant preuve de la réception par la Société de promotion et la Société de promotion n'assume aucune responsabilité en cas de non réception ou de réception tardive d'inscriptions résultant de problèmes de connexion Internet ou de réseau, ni pour tous les frais y afférents pour les Participants.

Tous les utilisateurs qui visitent la galerie du concours peuvent exprimer leurs préférences et voter pour autant de Candidatures qu'ils le souhaitent, mais le nombre de votes reçus par chaque Candidature affichée dans la galerie du Concours ne sera pas pris en considération pour la sélection des gagnants.

Les Participants multiples ne sont pas autorisés. Toute tentative d'un Participant d'obtenir davantage que le nombre d'inscriptions mentionné en utilisant de multiples/différents comptes de poste électronique, ou tout autre moyen rendront nulles et non avenues les inscriptions de ce Participant qui encourt l'exclusion. L'utilisation de tout système automatisé pour envoyer des inscriptions est interdite et entraînera l'exclusion. En cas de litige relatif à une inscription, le titulaire du compte autorisé et de l'adresse électronique utilisée pour l'inscription sera réputé être le Participant. Chaque gagnant peut être tenu de montrer une preuve qu'il est le titulaire du compte autorisé.

La Société de promotion se réserve le droit de vérifier à tout moment la validité des inscriptions et des Participants (dont l'identité, l'âge et le lieu de résidence d'un Participant) et d'exclure tout Participant envoyant une inscription non conforme à ce règlement.

Sauf cas de négligence de la part de la Société de promotion et dans la mesure où la loi l'autorise, la Société de promotion ne sera en aucun cas responsable en cas de blessures, de pertes, de dommages ou de frais subis ou exposés par un gagnant du Concours, en tant que résultat direct ou indirect de sa participation au Concours et/ou de son acceptation d'un prix.

La totalité des frais de participation au Concours sont à la seule charge du Participant. En aucun cas le Participant ne peut récupérer le coût de sa participation auprès de la Société de promotion.

Les gagnants seront seuls responsables du paiement de toute taxe, fédérale, nationale ou locale liée à leur prix. L'acceptation du présent règlement du Concours est une condition à la participation au Concours et l'inscription établit la pleine acceptation de ce règlement du Concours.

La décision de la Société de promotion est définitive. Aucune correspondance ne sera engagée sauf avec les gagnants pour leur notifier qu'ils ont gagné et leur remettre leur Prix.

Les Prix cités sont attribués en fonction de leur disponibilité et, en cas de circonstances imprévues, ou de circonstances raisonnablement indépendantes de la volonté de la Société de promotion, celle-ci se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie du concours et/ou prix en vue d'un arrangement d'une valeur supérieure ou égale.

Le fait pour la Société de promotion de ne pas faire exécuter l'un ou l'autre de ses droits à tout moment ne vaut pas renonciation à ces droits.

Pendant 60 jours suivant la clôture de la Période promotionnelle, la Société de promotion rendra disponible sur demande le nom des gagnants.

Si l'une ou l'autre des conditions du présent règlement du Concours devait être déclarée nulle ou contraire à la loi, cette condition sera réputée dissociable des autres conditions et dispositions, de sorte que les dispositions restantes du Règlement continueront à s'appliquer.

Le présent Règlement sera régi par les lois belges et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux néerlandais de Bruxelles.